



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 04 Mars 2026 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Délibération N°2026-10**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 26 Février 2026,

MATIERE : DOMAINES DE  
COMPETENCES PAR  
THEMES  
SOUS-MATIERE : AIDE  
SOCIALE

**PRESENTS** : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

**EXCUSES** : Mme Monique CARPENTIER, M. Francis MUZAS.

**OBJET** : PROJET DU  
PROGRAMME ESMS  
NUMERIQUE 2025 –  
RESIDENCE AUTONOMIE  
PIERRE ESTEVE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean TIRAND.

**VU** le Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le programme national ESMS Numérique, décliné en région Occitanie, visant à accompagner la transformation numérique des établissements et services médico-sociaux, notamment par le déploiement de Dossiers Usagers Informatisés (DUI), avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

**VU** l'appel à projets ESMS Numérique 2025 ;

**VU** la lettre d'engagement de la résidence autonomie, signée par Monsieur le Président du Conseil d'administration du CCAS le 11 juin 2025, confirmant la candidature de l'établissement au sein d'une grappe d'établissements médico-sociaux ;

**CONSIDERANT** que cet appel à projets a pour objectif d'accompagner et de financer l'équipement des établissements et services médico-sociaux en solutions numériques, afin d'accélérer le déploiement et l'usage du Dossier Usager Informatisé, en cohérence avec les services socles nationaux tels que [Mon espace santé](#), le Dossier Médical Partagé, l'Identité Nationale de Santé, la Messagerie Sécurisée de Santé et [Pro Santé Connect](#), contribuant ainsi à améliorer la coordination, la sécurité et la continuité de l'accompagnement des usagers ;

**CONSIDERANT** que cette grappe, qualifiée de « grappe mixte », comprend 23 établissements médico-sociaux, dont des EHPAD, des centres d'accueil de jour pour personnes dépendantes, des établissements d'accueils médicalisés pour personnes en situation de handicap, des résidences autonomie et des ESAT ;

**CONSIDERANT** qu'un établissement support, l'EHPAD « Les Hauts de Bon Accueil » de Chalabre, a été désigné porteur du projet pour le compte de l'ensemble des établissements membres de la grappe, et qu'un assistant en maîtrise d'ouvrage, Mumih France, a été désigné afin d'assurer le pilotage opérationnel du projet ;

**CONSIDERANT** que la résidence autonomie Pierre Estève a été retenue comme établissement bénéficiaire dans le cadre de cette grappe ;

**CONSIDERANT** qu'un éditeur de logiciel, Malta Informatique, a été retenu, après procédure conforme aux exigences du programme, afin de déployer un logiciel commun aux établissements de la grappe avec une spécificité dédiée aux résidences autonomie (animations, gestion locative, messagerie sécurisée, hygiène et hôtellerie) ainsi qu'une application complémentaire, Anisen, en lien avec la gestion de la vie sociale de l'établissement (gratuit la première année) ;

**CONSIDERANT** que ce logiciel permettra notamment :

- la gestion de la liste d'attente des candidats ;
- la constitution et le suivi des dossiers de préadmission des résidents ;
- la gestion complète du dossier du résident, incluant le recueil et la mise à jour des données administratives et sociales ;
- le suivi du projet personnalisé du résident, avec alertes et échéanciers ;
- la gestion des transmissions journalières en lien avec le suivi des résidents ainsi que les transmissions techniques, avec possibilité d'utilisation de la dictée vocale ;
- le suivi des repas, des interventions auprès des résidents et des événements de la vie quotidienne ;
- la gestion des absences et des hospitalisations ;
- l'édition automatisée de courriers, formulaires et documents types ;
- la gestion des états des lieux des logements ;
- la gestion des événements indésirables ;
- la mise en place d'une messagerie sécurisée facilitant les échanges entre les professionnels, les résidents, les familles et les partenaires de santé ;
- la création d'un dossier de liaison d'urgence, facilitant la transmission des informations en cas d'hospitalisation ;

**CONSIDERANT** que ce logiciel inclut également, sans surcoût pendant une durée d'un an, une application, Anisen, dédiée à l'animation, permettant :

- la gestion du planning des activités ;
- des propositions d'activités intégrées personnalisés selon le projet personnalisé du résident ;
- l'intégration automatique des activités dans le projet personnalisé du résident ;
- des rapports automatisés à destination du CVS, du Conseil Départemental (CPOM, forfait autonomie), des familles... ;
- des indicateurs d'usage consolidées en temps réel : pourcentage du nombre d'activités planifiés, de résidents impliqués dans les activités, d'activités par domaine, ... ;
- des exports et des rapports prêts à l'emploi ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de ce programme, la résidence autonomie a sollicité une aide financière pour l'acquisition de matériels informatiques, notamment :

- six tablettes numériques équipées de connexions 4G ;
- deux ordinateurs portables ;

afin de permettre l'utilisation mobile et sécurisée du logiciel par les professionnels ;

**CONSIDERANT** que ce projet fait l'objet d'un financement dans le cadre du programme ESMS Numérique permettant la prise en charge du coût du logiciel et des équipements ;

**CONSIDERANT** que la subvention accordée par l'ARS pour l'ensemble des établissements de la grappe s'élève à 528 000 € et que la répartition entre chaque établissement varie selon s'il s'agit d'une acquisition (23 532,17 €) ou d'une amélioration (7 532,17€) ;

**CONSIDERANT** que la Résidence Autonomie Pierre Estève est dans le cadre d'une acquisition de logiciel, la subvention attribuée est de 23 532,17 €. Cette dernière se décompose en 2 parties : 21 000 € dans la cadre du forfait ESMS Numérique pour l'acquisition, l'installation et la formation du logiciel Titanlink et 2 532,17 € pour la participation au paiement de l'assistant en maîtrise d'ouvrage ;

**CONSIDERANT** que la subvention globale attribuée par l'ARS au porteur de la grappe, EHPAD de Chalabre, permettra de couvrir toutes les dépenses engagées ;

**CONSIDERANT** que le montant global au niveau de la grappe pour l'acquisition du matériel est de 89 268 € et que ce dernier doit faire l'objet d'une répartition en fonction des besoins recensés par chaque établissement mais que le montant individuel n'est pas connu à ce jour ;

**CONSIDERANT** que la mise en place de ce logiciel constituera une évolution majeure permettant pour notre établissement :

- d'améliorer la qualité du suivi et de l'accompagnement des résidents ;
- de renforcer la traçabilité et la sécurisation des informations ;
- d'améliorer la coordination entre les professionnels ;
- de moderniser les pratiques professionnelles ;
- de renforcer la communication avec les résidents et leurs familles ;

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la participation de la résidence autonomie Pierre Estève au programme ESMS Numérique 2025 dans le cadre de la grappe mixte de solution DUI coordonnée par l'établissement porteur, « Les Hauts de Bon Accueil » EHPAD de Chalabre ;

**APPROUVE** le déploiement du logiciel Titanlink au sein de la résidence autonomie et la mise en œuvre des outils associés ;

**APPROUVE** la demande d'acquisition des équipements informatiques nécessaires au déploiement du projet ;

**AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'administration du CCAS à signer tous documents, contrats, conventions, devis et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ampliation faite le 04 MARS 2026

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le : 05 MARS 2026

Et par publication le : 05 MARS 2026

Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,



Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 04 Mars 2026

Le Président,

  
Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture  
011-261100150-20260304-DB202610-DE  
Reçu le 05/03/2026